

Au Japon, quatre ans après : Les autorités locales japonaises réticentes face à la relance du nucléaire

dimanche 15 mars 2015, par [MESMER Philippe](#) (Date de rédaction antérieure : 12 janvier 2015).

Le redémarrage des 48 réacteurs nippons arrêtés après la catastrophe de Fukushima de mars 2011, promu par le gouvernement du premier ministre Shinzo Abe principalement pour des raisons économiques, se heurte à des résistances au niveau local. Dernière en date : le 6 janvier, le gouverneur du département de Niigata (nord), Hirohiko Izumida, a réitéré son opposition à la relance de la centrale de Kashiwazaki-Kariwa.

Cette installation appartient à Tepco, la compagnie d'électricité de Tokyo, également responsable de Fukushima. L'entreprise, nationalisée après le drame de 2011, compte sur la relance de la centrale pour améliorer sa situation financière. Tepco attend 323 milliards de yens (2,3 milliards d'euros) de profits opérationnels lors de l'exercice en cours mais redoute de nouvelles difficultés si Kashiwazaki-Kariwa ne redémarre pas. L'entreprise, qui ne devrait pas augmenter le prix de l'électricité, envisage déjà de nouvelles réductions de coûts.

Lors d'une rencontre le 6 janvier avec Naomi Hirose, le directeur général de Tepco, M. Izumida a justifié son opposition en reprochant à la compagnie de « *faire preuve de passivité dans l'enquête sur les causes de la catastrophe de Fukushima* ». « *Les mesures disciplinaires en interne restent insuffisantes, a ajouté cet ancien haut fonctionnaire du ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, administration responsable du nucléaire. Dans ces conditions, il est impossible de commencer à discuter de la sûreté* » de Kashiwazaki-Kariwa.

Défiance des autorités locales

Cette opposition traduit une certaine défiance des autorités locales, qui, sans forcément s'opposer au nucléaire, veulent peser sur les choix dans ce domaine. Alors qu'elles n'étaient pas consultées avant Fukushima, la pire catastrophe nucléaire depuis Tchernobyl a mis en évidence les problèmes liés à leur exclusion des processus de communication et de décision, notamment en matière d'évacuation des populations menacées.

Le 25 décembre, le gouvernement a rendu publics de nouveaux témoignages parmi les 772 recueillis dans le cadre de l'enquête réalisée après la catastrophe. Dans cette série, le gouverneur du département de Fukushima à l'époque de la catastrophe, Yuhei Sato, insistait sur le manque d'informations données par Tepco et le gouvernement au moment du drame. « *Tout le personnel de mon administration avait les yeux rivés à la télévision pour essayer de savoir ce qui se passait.* »

Après Fukushima, les administrations locales ont été impliquées dans le processus de relance des réacteurs. Mais la procédure reste discutée. Il revient aujourd'hui aux gouverneurs des départements de définir qui peut s'exprimer sur la question. Dans le cas de la centrale de Sendai (département de Kagoshima, sud-ouest), qui a obtenu le 7 novembre l'aval des autorités locales pour redémarrer, le gouverneur de Kagoshima Yuichiro Ito avait décidé que seuls l'assemblée départementale, la ville de Satsumasendai, qui abrite la centrale, et lui-même jouiraient de ce droit.

Il avait rejeté les demandes de participation des municipalités d'Ichikikushikino et d'Hioki, toutes deux proches du site, mais plutôt hostiles au redémarrage. Dans une résolution adoptée en juillet, les élus d'Aira, également voisine de l'installation nucléaire, estimaient que les autorités locales comme Satsumasendai, bénéficiaires des subventions pour l'accueil d'installations nucléaires, ne pouvaient se prononcer objectivement.

Quelles administrations impliquer ?

Selon un sondage de l'agence Kyodo rendu public le 5 janvier, à peine 20 % des 160 départements et municipalités abritant des installations nucléaires approuvaient la procédure suivie pour la centrale de Sendai.

Dans ce contexte, L'alliance des gouvernements du Kansai (région de l'ouest du Japon), une organisation réunissant les sept départements de la région, a demandé début janvier l'établissement d'un cadre précis définissant quelles administrations locales peuvent se prononcer sur le redémarrage d'une centrale.

L'alliance a lancé cet appel car la décision sur la relance de la centrale de Takahama, dans le département de Fukui (centre) devra bientôt être prise. Elle veut impliquer toutes les municipalités et départements situés dans un rayon de 30 km autour d'une centrale. Interrogé le 6 janvier sur ce point, Yoichi Miyazawa, ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie, a refusé de commenter.

Philippe Mesmer (Tokyo, correspondance)
Journaliste au *Monde*

P.-S.

* Le Monde.fr | 12.01.2015 à 15h32 • Mis à jour le 12.01.2015 à 16h48.